

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 136

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET

Demandes de garantie d'emprunt formulées par la SA d'HLM Promologis.
Opérations : a) acquisition en VEFA de 56 logements collectifs locatifs sociaux
(34 PLUS, 22 PLAI) - "Le Hameau de Serre" - Lieu-dit Le Serre, Route
Départementale 560 (Auriol).
b) acquisition en VEFA de 6 logements collectifs locatifs sociaux (PLS) - "La Bastide"
- 9, Rue de la Cave, Chemin Saint -Eutrope (Auriol).

**Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409**

PRESENTATION

La S.A. d'HLM PROMOLOGIS sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour deux demandes de garantie d'emprunt d'un montant total de 2 706 887,25 €

Celles-ci représentent 45% d'un montant total d'emprunts de 6 015 305,00 € dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Ces demandes intéressent le secteur du logement social (acquisition en V.E.F.A.).

Par ailleurs, l'encours garanti au 01/01/2017 de la S.A. d'HLM PROMOLOGIS auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'élève à 23 850 300,85 €

Cet encours représente 1,97% de l'encours garanti des organismes HLM et 1,78% de l'encours total garanti.

Chacune des garanties d'emprunt votées par la Commission Permanente du Conseil Départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL